

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4680 - Lundi 05 Août 2024 - Prix : 200 Fc

RÉSULTAT DE L'EXAMEN DE BEPC 2024 :

Encore désastreux !



PATRIMOINE CULTUREL :

**Pour l'inscription des sultanats
au patrimoine mondial de l'Unesco**

LIRE PAGE 2

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

29 Moharam 1446

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Août 2024**

Lever du soleil:

06h 25mn

Coucher du soleil:

18h 01mn

Fadjr : 05h 13mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 16mn

Maghrib: 18h 04mn

Incha: 19h 18mn



PATRIMOINE CULTUREL :

Pour l'inscription des sultanats au patrimoine mondial de l'Unesco

Pour faire le suivi et l'évaluation des activités réalisées et en cours, liées aux différentes études sur les différents sites culturels en Union des Comores, une réunion d'échange a été organisée vendredi 02 août par le CNDRS en collaboration avec le ministère de l'éducation et celui de la culture. Cet événement rentre dans le cadre de l'inscription des sultanats historiques des Comores à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Des experts en conférence au CNDRS

Le centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS) en collaboration avec le ministère de l'éducation et le ministère de la culture a animé, ce vendredi 02 août, une conférence débat pour présenter les résultats obtenus par les experts des différents sites culturels du pays. Un moyen pour ces experts de procéder à une demande d'inscription des sultanats historiques des Comores à la liste de l'UNESCO. Au cours des échanges, il était question de faire le suivi et l'évaluation

des activités réalisées et en cours, liées aux différentes études sur les sites culturels en Union des Comores. Ce projet de haute envergure vise à valoriser et à promouvoir le patrimoine national à travers la préservation et la conservation des médinas historiques jusqu'à l'inscription définitive à la liste du patrimoine de l'UNESCO.

Rencontré sur place, l'ancien doyen de la Faculté des sciences Dr Ouledi Ahmed a déclaré que « les

experts internationaux ont sollicité l'identification des sites nationaux et faire une stratégie d'intervention sur le développement du tourisme culturel, sur les six médinas identifiées dont quatre pour Ngazidja et deux pour Ndzuani, il y a certains qui sont en voie de destruction et on doit vite les réhabiliter. » Plusieurs recherches ont été menées au cours de cette étude. « On était une équipe de deux personnes et au programme, on a eu deux mandats. Dans un pre-

mier temps, on a fait une cartographie sur le système juridique des sultanats historiques et dans un deuxième temps, nous allons l'étudier pour pouvoir l'améliorer en termes de protection et de conservation. Il sera question de combler aussi les vides de la loi portant protection du patrimoine », explique l'experte Samina Zakira. Et de poursuivre: « l'idée est de travailler avec les cartographes, des architectes et des organismes pour pouvoir dresser l'ensemble des mesures de protection. »

Elle soulignera : « un audit juridique pour voir ce qui a été stipulé dans la loi qui couvre les sultanats, ensuite, on dressera une esquisse de plan sur les difficultés rencontrées afin d'apporter des solutions, après harmonisation des travaux des équipes pour obtenir un travail commun. » Pour le spécialiste en patrimoine et muséologie, directeur du CNDRS, Dr Toiwilou Mze Hamadi, les experts comoriens ont fait des études, des documentations pour faire ressortir les richesses que possèdent ces sites pour la préparation d'un

dossier pour l'UNESCO. « Ces travaux ont débuté depuis 5 mois et aujourd'hui ils sont venus présenter les résultats afin qu'on puisse apporter des recommandations pour le bon fonctionnement de ce projet. Nous avons pris en compte les recommandations et allons les envoyer aux experts internationaux », renchérit-il.

La gestionnaire Ali M'madi Zannyrat attend de ce projet un changement des bâtiments sans les moderniser. « Le but est de conserver le patrimoine sans rien changer », suggère-t-elle. Rappelons que ce projet existe depuis 2006 et l'objet principal est de répertorier chaque médina et les zones d'intérêt touristiques pour le développement du pays. Porté par le FSPI-CRIT, ce projet est rendu possible grâce au financement de l'ambassade de France en Union des Comores et la coopération du CNDRS et de l'UNESCO.

Mohamed Ali Nasra

SEMAINE DE LA DIASPORA :

Trois questions au commissaire de la diaspora

À quelques jours de l'événement, le Commissaire à la diaspora Abdoussalam Issa appelle les Comoriens de l'extérieur à participer massivement au forum de l'inclusion financière qui sera organisé du 06 au 07 août prochain.

Question : la diaspora est appelée à l'inclusion financière, que pensez-vous ?

Abdoussalam Issa : je suis très satisfait. Ce forum de l'inclusion financière est très important et rentre dans nos priorités. Il va permettre à la diaspora de se rapprocher beaucoup plus de notre pays notamment des institutions qui opèrent avec la BCC. Tout le monde sait très bien que la Banque centrale gère majoritairement les comptes de la diaspora. Chaque famille aux Comores a au moins un membre qui est à l'extérieur, mais aussi chaque famille à un compte auprès de nos banques. C'est très important de mobiliser toutes ces ressources pour le développement national. La mobilisation de la diaspora a un sens transversal dans le cadre économique, social culturel et sportif. Nous devons alors les sensibiliser sur l'inclusion financière surtout que la diaspora est le 1er bailleur de l'économie nationale.

Question : un mot pour la diaspora ?

Abdoussalam Issa : J'appelle


la diaspora à prendre part massivement à cet événement et de participer aux échanges. C'est une occasion pour elle, d'apprécier les dispositifs qui sont mis en place à leur profit. Les participants auront l'opportunité de poser des questions. D'ailleurs, il y aura une surprise, à titre d'exemple, pour toute ouverture d'un compte sur place auprès d'une banque locale, la personne pourra avoir la chance de gagner un billet retour.

Question : quelle sera la part du Commissariat ?

Abdoussalam Issa : Je dirai à nos compatriotes que toutes les structures qui opèrent avec la diaspora se préparent à accueillir cette dernière. Nous avons déjà mis des dispositions d'accueil. Nous avons des locaux, des documents techniques, etc. L'essentiel est de venir échanger avec les autres, formuler des recommandations et critiques.

Propos recueillis par
Ibnou M. Abdou






UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture
Direction Générale de la Maison de l'emploi

Projet FACILITE EMPLOI

Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Responsable administratif (ve) et financier(e) du Projet Facilité Emploi



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Facilité emploi, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) dont la maîtrise d'ouvrage du projet est confiée au Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, de la Culture et des Sports /la Maison de l'Emploi, le Ministère de l'Emploi à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP) Facilité Emploi cherche à recruter un(e) Responsable administratif (ve) et financier(e)

Le/la candidat (e) retenu (e) bénéficiera d'un contrat de travail d'une durée de six (06) mois renouvelable. Il/elle pourra bénéficier d'un renouvellement de contrat pour un (1) an si ses performances sont jugées satisfaisantes à l'issue de l'évaluation faite par le coordinateur du projet, et après avis de non objection de l'AFD.

Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur Hassani MALIK, Coordinateur du projet Facilité Emploi, démontrant clairement les liens entre les exigences du poste et l'expérience du/de la candidat.e et qui donne les contacts (nom et prénom, titre, structure, téléphone, courriel) de trois (3) personnes de référence (maximum 2 pages) ;
- Un curriculum vitae mis à jour et avec photo récente ;
- Copie de la carte d'identité nationale ou passeport ;
- Les copies des diplômes et attestations de travail

L'enveloppe portant la mention « Recrutement pour le Poste de Responsable Administratif et Financier FACILITE EMPLOI » doit être déposée à l'adresse ci-dessous, **au plus tard vendredi 24 août 2024 à 16h** à l'attention de Monsieur Hassani MALIK, Coordinateur du Projet FACILITE EMPLOI :

Maison de l'Emploi- boulevard de Strasbourg - Moroni Union des Comores

Secretariat.faciliteemploi@gmail.com

Les candidat (e) s intéressé (e) s sont prié (e) s de prendre connaissance des termes de référence complets relatifs à ces postes à l'adresse ci-dessus.

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écarté

RÉSULTAT DE L'EXAMEN DE BEPC 2024 :

Encore désastreux !

Les résultats du brevet d'études du premier cycle (BEPC), au plan national sont rendus publics ce weekend. Au niveau national, le taux d'admission est inférieur à 50%. C'est l'île d'Anjouan qui a enregistré le plus fort taux de réussite avec 28,69% de candidats admis contre l'île de Mohéli et Ngazidja avec des taux respectifs de 28,66% et 12,10%.

Les résultats de l'examen du brevet d'études du premier cycle (BEPC) sont tombés ce weekend. Ils sont désastreux, car le taux de réussite dans chaque île est inférieur à 50% au premier tour même après rachat. À Anjouan, sur 4716 candidats présentés, seulement 1353 ont été déclarés admis au premier tour, soit un taux de réussite de 28,69% après rachat. A

Mohéli, sur les 1120 candidats présentés, seulement 321 sont admis soit 28,66% et à Ngazidja, sur les 6726 candidats présentés, 832 sont déclarés admis, soit un taux de 12,10%. Ces pourcentages sont régressifs par rapport à l'année dernière surtout à Ngazidja qui se réjouissait d'un taux de 27,51% au premier tour.

En ce qui concerne les épreuves

du deuxième groupe, le taux des candidats autorisés dans chaque île est un peu réjouissant. Et c'est l'île de Mohéli qui enregistre le plus fort taux avec 31,07% soit 348 candidats autorisés. À Anjouan, on compte 1446 candidats autorisés soit 30,66%, et à Ngazidja, on compte 1282 candidats autorisés soit 18,65%. Selon le président du jury au niveau de Ngazidja, Soulé

Hamidou Cheha « les candidats autorisés doivent récupérer leurs relevés des notes aujourd'hui (5 août) afin de cocher les matières de rattrapage ». Pour lui, les résultats sont moins satisfaisants tout en précisant que les résultats proclamés sont le fruit du niveau de plus en plus bas des candidats.

Kamal Gamal

ARRESTATION DE FATIMA MZE SAÏD :

Human Right et la diaspora demandent sa libération

Les organisations des droits de l'Homme, tout comme les associations de la diaspora comorienne de France condamnent l'arrestation de la militante Fatima Mze Saïd et demandent sa mise en liberté.

En détention provisoire depuis le 29 juillet dernier, Fatima Mze Saïd, militante de Dawla Ya haki attend toujours son audition chez le juge d'instruction. Une situation compliquée qui retarde la demande de sa mise en liberté. « Pour des raisons techniques, elle n'est toujours pas auditionnée chez le juge d'instruction mais je pense que cela se fera ce lundi. Pour ma

part, j'ai déjà formulé la demande de mise en liberté que je déposerai le jour même », confie son avocat Me Djamal El-dine Bacar. Des organisations des droits de l'homme tout comme des membres de la Diaspora s'insurgent contre cette arrestation et demandent sa libération immédiate. Dans un tweet, l'association Human Right condamne l'emprisonnement de Fatima Mze Saïd, « pour ses critiques envers le régime autoritaire des Comores. Au vu des vices de procédure dans le dossier, HRF réclame l'abandon des poursuites et le renvoi de la plainte devant un tribunal civil. » Pour l'avocat, Me Saïd Larifou, cette arrestation, suivie de

la « séquestration de Fatima Mze Saïd » et son placement en détention provisoire est « l'expression d'abus d'autorité d'un régime qui fait de l'arbitraire, des persécutions et assassinats politiques son mode de gouvernance. »

Le collectif Hima de son côté, condamne fermement l'arrestation injuste de cette femme. « Il s'agit d'une attaque flagrante contre la liberté d'expression et une tentative de réduire au silence les voix courageuses et surtout celles des femmes. Combien d'hommes de la diaspora ont réellement insulté, menacé et diffamé Youssouf Mohamed Ali Belou Délégué chargé de la défen-

se... sans subir le traitement réservé à Fatima Saïd Mze », s'interroge la militante Amina Ali. Et de poursuivre : « Il est clair que la justice comorienne envoie un message négatif selon lequel « si vous êtes une femme fermez-là ou bien on vous enferme ».

Dans Zinfos 974, la présidente du mouvement Réunionnais pour la paix Julie Pontalba a montré l'engagement de Fatima Mze Saïd pour ses œuvres caritatives. « C'est une travailleuse sociale, elle est famille d'accueil notamment pour les malades ou les porteurs de handicap. Cela montre que c'est plus qu'un travail pour elle, c'est un engage-

ment », une manière pour le dit mouvement de réclamer sa mise en liberté. Pour rappel, Fatima Mze Saïd a passé huit jours de garde à vue avant d'être incarcérée à la prison de Moroni, le 29 juillet dernier. Elle est accusée de diffusion, divulgation de fausses nouvelles, atteinte à l'image d'une personne, discrédit sur les institutions et leur fonctionnement, injure et diffamation. Cette incarcération fait suite à une plainte du délégué de la Défense Youssoufa Mohamed Ali.

Andjouza Abouheir

TRANSPORT ROUTIER

Un compromis précaire entre Wusukani wa masiwa et les autorités

Après trois jours d'arrêt de travail, le syndicat national des transports (Wusukani wa masiwa) a suspendu la grève. Suite aux négociations menées entre le ministère des finances et le syndicat de Wusukani wa Masiwa, un consensus a été trouvé. Les chauffeurs ont repris le travail ce samedi 03 août, en obtenant la suspension du paiement de la vignette automobile.

Enfin il semble qu'un consensus a été trouvé entre le syndicat Wusukani wa Masiwa et les autorités. Après trois jours de grève, le syndicat national des transports (Wusukani wa masiwa) avec les chauffeurs ont accepté de suspendre leur mouvement. Suite aux négociations menées entre le ministère des finances et Wusukani wa Masiwa, un consensus a été trouvé. Les chauffeurs ont donc repris le travail ce samedi 03 août. « Suite aux discussions menées entre le ministère des finances et le syndicat national des transports (Wusukani wa Masiwa), un consensus a été trouvé pour répondre aux préoccupations des deux parties. Les points convenus sont les suivants : le syndicat a

décidé de suspendre la grève, de son côté, le ministère des finances a accepté de différer le recouvrement forcé de la vignette 2024 en attendant la reprise des négociations prévue ce lundi 05 août, dans le but de trouver une solution durable à cette crise. Cependant, il est recommandé de payer la vignette pour ceux qui désirent régulariser leurs situations », lit-on sur le communiqué du ministère des finances.

Le porte-parole du syndicat Wusukani wa Masiwa Moustoifa Haladi connu sur le nom de Shema a confirmé que la grève

est suspendue. « Pour le moment la grève est suspendue. Les chauffeurs ont repris le travail. Mais, les négociations continuent. Le syndicat et les autorités vont se revoir ce lundi 05 août comme cela a été convenu aux négociations du jeudi 01 août. A partir de cette réunion on sera fixé sur ce qu'on doit faire. Nous espérons trouver une solution durable afin de mettre fin à cette grève. Mais, ça dépendra des autorités », a-t-il confié à La Gazette des Comores. Pour rappel, c'est la énième fois que le syndicat rencontre les autorités

pour trouver une solution. La grève contre la vignette serait dictée par l'état de dégradation du réseau routier national, dans plusieurs régions du pays. Le syndicat suspend la grève quelques jours avant de la reprendre de plus belle pour faire pression sur le gouvernement. Il reste à savoir si cette fois-ci les deux parties peuvent s'entendre une solution durable à cette imbroglio de la vignette.

Nassuf Ben Amad



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Sanaa Houzour
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

RESTAURATION DES FORÊTS D'ANJOUAN :

30 accords de conservation signés avec les agriculteurs

Les forêts jouent un rôle vital dans la régulation climatique, la préservation de la biodiversité et la protection des ressources en eau. L'ONG Dahari a signé 30 accords avec les agriculteurs pour la restauration des forêts à Anjouan.

Au cours des 30 dernières années, Anjouan a perdu 80% de ses forêts. C'est l'un des taux de déforestation les plus élevés au monde. Consciente de ces enjeux, l'ONG Dahari a lancé une nouvelle approche pour les Comores, consistant à signer des accords de conservation individuels avec les agriculteurs locaux. Ces accords engagent ces derniers à ne pas couper les arbres natifs et à mettre leurs parcelles situées dans les zones forestières en jachères. En échange de cet engagement, ils recevront des transferts monétaires, calculés en fonction de la taille de la parcelle mise en conservation durant la durée du contrat. « Cette nouvelle approche sur la conservation des forêts existantes aura plus d'impacts que de procéder à des reboisements. Car les campagnes de reboisement nécessitent un bon

suivi et beaucoup d'entretien et que les arbres forestiers grandissent très lentement. En revanche, avec cette approche de Dahari, les propriétaires des terrains situés dans les zones forestières ont volontairement accepté d'abandonner leurs champs pour soutenir la conservation des forêts. Il y a donc un grand espoir que les grands arbres restent et avec la régénération naturelle, la forêt retrouve son état d'antan, pour le plus grand bénéfice de la population », explique Abdou Mohamed mobilisateur communautaire au parc national Mont Tringui.

Des réunions individuelles et des focus groupes se sont tenus dans le village de Adda avec 32 agriculteurs. Ces réunions ont permis de recueillir des informations sur les 135 parcelles ciblées pour les premiers accords. Au cours de ces réunions, des informations ont été collectées sur leur perception de la conservation de la forêt et recueillis leurs recommandations sur les étapes et les conditions de succès pour la mise en œuvre des accords. « La sélection des parcelles pour les accords de conservation repose sur des enquêtes socio-environnementales menées dans les villages avec les

propriétaires des parcelles situées dans les zones forestières à hauts risques de défrichage dans les trois prochaines années », souligne le chargé de communication de l'ONG Dahari. Les accords de conservation visent à réduire considérablement la déforestation et à protéger les espèces locales. Ils contribuent à maintenir les écosystèmes forestiers en bonne santé. Dans ces contrats, il est interdit de couper les arbres natifs et de défricher les parcelles forestières. Par conséquent, les forêts préservées agissent comme des réservoirs de biodiversité, abritant de nombreuses espèces végétales et animales. De plus, c'est la forêt qui assure la disponibilité de l'eau pour les communautés locales.

Ces accords appuient également le travail de Dahari sur la protection de la roussette de Livingstone (*Pteropus livingstonii*). Cette grande chauve-souris sombre est présente uniquement sur Anjouan et Mohéli. « J'ai accepté de mettre ma parcelle à disposition conformément aux accords proposés par Dahari, pour conserver la forêt et maintenir les rivières qui sont en voie de disparition à cause des cou-



Conservation des forêts à Anjouan.

pes d'arbres. Je lance aussi un message à tous les exploitants de la forêt de faire preuve de maturité et contribuer à la conservation de la forêt, car c'est notre vie qui est en danger », avance Naouirou Abdou, donne son avis sur la protection des écosystèmes. Et d'ajouter : « Dans la région de Nyumakele, nous souffrons énormément pour obtenir de l'eau simplement parce que nous allumons beaucoup de feux et abatons les arbres ».

La signature de ces 30 premiers accords de conservation individuels

marque une étape importante pour la protection des forêts d'Anjouan. D'ici 2027, l'ONG Dahari compte faire signer au total 1000 contrats avec l'objectif de conserver 1000 hectares des forêts d'Anjouan. De plus, cette approche complémentaire contribue aux efforts du gouvernement comorien et des parcs nationaux dans la conservation des forêts.

MY

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



l'Union européenne

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général

Projet d'Appui à la Gouvernance Financières (PAGF)**Acheteur : MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE****AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERTE****Date :** 02 Août 2024.**Nom du Projet :** Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)**DC No :** 2024/03/08/MFBSB/PAGF/AAO/F-DGI_PAGF.

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire a obtenu un co-financement de l'Agence Française de Développement et de l'Union Européenne pour financer le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance Financières(PAGF). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce Co-financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent contrat « **Conception et livraison des Agendas Fiscaux de la DGI pour l'année 2025.**

2. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la conception et la livraison d'équipement.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de

Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance Financières(PAGF) à l'attention du Coordonnateur du Projet
-Email : coordination.pagfcomores@gmail.com, copie à coordon.pagfcomores@gmail.com et rpm.pagfcomores@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres dans l'adresse mentionnée ci-dessus du Lundi au Vendredi entre 08 heures et **16 heures (heure de Moroni-Union des Comores)**. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de **vingt mille francs comoriens (20 000 KMF)**. La méthode de paiement sera en espèce.

4. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard, **le Lundi 02 Septembre à 10 heures et 05 minutes**. Les Offres doivent comprendre « **une garantie de soumission d'un montant total de 3% par rapport à l'Offre** ».

5. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-après : Salle de conférence du Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Moroni Place de l'Indépendance, **le Lundi 02 septembre 2024 à 10 heures et 30 minutes-heure de Moroni-Union des Comores.**

6. Les offres reçues tardivement seront rejetées automatiquement.

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet d'Appui à la Gouvernance Financières(PAGF)A l'attention de M. Ahamada Ali Mmadi, Coordonnateur National du Projet-Adresse : Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Place l'Indépendance-Fax : Moroni / B.P : 324 -Email : coordination.pagfcomores@gmail.com, copie à coordon.pagfcomores@gmail.com et rpm.pagfcomores@gmail.com -Tél : +269 332 60 09/ 349 67 76.

FOOTBALL D2

JACM, le retour de la vague rouge en deuxième division

Une année après avoir été relégué en troisième division, le club mythique de Mitsudje est de retour en deuxième division. Dans un match très accroché, les rouges de Mitsudje ont eu raison de Cadre du Nord, un club venu de Mwembwa Dju dans la région de Mitsamiouli. C'est désormais vers la première division que JACM se tourne pour essayer de retrouver son image d'antan.



JACM, MITSUDJE.

C'était une ambiance de finale de coupe des Comores au stade Hassane Soilihi de Moroni, le 30 juillet dernier. JACM club de Mitsudje faisait face aux redoutables joueurs de Cadre du Nord (Mwembwa Dju) pour une place en montée en deuxième division. Un match qui avait mobilisé les deux copes (supporters) des deux formations venus en nombre dans un stade de Moroni inhabituellement rempli pour un match de troisième division. Très accrocheurs, les deux clubs se sont quittés au bout des premières quarante-cinq (45mn) minutes par un score nul (0-0) et vierge.

Le retour des vestiaires ne fut pas de tout repos pour les deux équipes, engagées dans une bataille sans merci. Le résultat au bout des

90 minutes du temps réglementaire résume à lui seul, l'enjeu et la détermination des deux formations à obtenir le ticket pour une montée en division supérieure. C'est donc par un score de (1-1) parité que les rouges et les bleus se sont quittés avant d'entamer la séance fatidique des tirs au but. Un exercice que le club de Mitsudje, bien habitué à jouer ces genres de rencontres a fini par l'emporter par 5 tirs aux buts à 4. C'est donc au bout du bout que le deuxième club de Mitsudje à gagner sa place pour une montée en deuxi-

me division. « Une immense joie de voir ce projet arrivé à bout de nos objectifs. Cette victoire est le fruit d'un travail bien soigné par un groupe de jeunes », s'est réjoui Samirdine Ismaël Mzé, coordinateur du club de Mitsudje.

Une montée rendue possible à en croire Samirdine, à la volonté des dirigeants actuels du club de procéder. « On a fait le choix du renouveau, en signant des jeunes talents et leur faire confiance. Nous avons décidé de rompre un passé qui n'avait pas rien à avoir avec nos

principes et nos valeurs. » Et de rajouter : « cette accession (D2) nous appartient à tous. Je tiens à appeler tous nos sympathisants à multiplier d'efforts et rester unis pour un retour en force de notre famille rouge au sommet (D1) du football comorien. » Et de conclure ; « je tiens à féliciter toute l'équipe, le bureau exécutif, le staff, les joueurs, la section féminine, la diaspora, la commission des sages et technique pour leur soutien inestimable. »

Imtiyaz

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Projet AFIDEV Avis de marché

NATURE DU MARCHÉ : TRAVAUX.

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES (2 LOTS).

REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) : 24-MAPA-T024

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores.

FINANCEMENT : Groupe AFD.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : prix des prestations (la notation financière [NF] sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique (NT sur 60 points maximum).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché selon le lot où ils auront obtenu la note globale la plus élevée. Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un lot.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2597769&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **10/09/2024 à 14h00 (heure de Paris)**.

PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

JO. NATATION ET ATHLÉTISME

Hachim Maaroufou et Maesha Saadi éliminés

Le sprinter Hachim Maaroufou a fait son entrée en lice ce samedi 03 août, au stade de France. Le coureur s'était aligné sur la droite, à la piste du stade de France, lors de la série 4 des préliminaires. Malgré tous les espoirs placés sur le champion de France

2024, il n'a pas pu se qualifier pour la suite du championnat. Alors qu'il a fini en troisième position de sa course avec un chrono de 10''44, pendant que le premier, C. Borzor avait un temps de 10''26.

Lors de la deuxième manche, le coureur comorien n'a pas pu faire mieux étant classé en 9e position, avec un temps de 10''52. L'athlétisme comorien ne sera plus représenté sur le 100m, après l'élimination du finaliste des Championnats d'Afrique Cameroun 2024. Dans la même journée du samedi, la nageuse Maesha Saadi est entrée en ligne. L'athlète de 17 ans a fait le 50m nage libre à l'Arena, à une centaine de mètres du stade de France, La Franco-Comorienne a tapé fort en s'imposant sur cette dis-

tance en 29''60, devant K. Heplerk et la Camerounaise G. Nguelo'o Mabeu. Maesha a réalisé l'un des objectifs de son coach en ayant réalisé un temps en dessous de 30 secondes.

Maesha Saadi, qui participe à ses premiers jeux olympiques, n'a pas du tout déçu. Elle a battu son propre record (35''26 lors du championnat du monde de natation à Budapest) et devient le recordwoman des Comores sur la distance de 50m nage libre. « Maesha mérite nos encouragements. Je suis personnel-

lement satisfait de son parcours dans ces Jeux. C'est une athlète passionnée, très ambitieuse et surtout confiante», a déclaré après sa course le chef des missions de la délégation, Ali Mohamed Papa, avant de confirmer que « Maesha nous rassure qu'elle est l'étoile montante de la natation féminine des Comores. »

La compétition pour ces Jeux olympiques, continu pour Hachim Maaroufou qui va courir les 200m ce lundi 5 août.

Oustadh Padre depuis Paris



Hachim Maaroufou.



Maesha Saadi.



UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

Direction Générale de l'Énergie des Mines et de l'Eau (DGEME)

Projet de Renforcement de la Gouvernance du Secteur Eau (PROGEAU)

Unité de Gestion de Projet (UGP)
CKM 1084 01V

Avis d'Appel d'Offres
(AAO)

Date : 05 août 2024

Référence : Marché des travaux de réhabilitation et d'extension de l'AEP de Nioumachoi

AOI No : AO/01/2024/DGEME/UGP/PROGEAU/AEP-Nioumachoi

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores (Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures – Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du « **Projet de renforcement de la gouvernance du secteur de l'Eau (PROGEAU) en Union des Comores** ». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des travaux de réhabilitation et d'extension du système d'adduction d'eau potable (AEP) de Nioumachoi (Mohéli).

2. L'Unité de Gestion du PROGEAU, pour le compte du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures et de la Direction Générale de l'Énergie, des Mines et de l'Eau sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de construction d'un nouveau captage, remplacement d'une partie de tuyaux pour l'adduction,

construction d'un nouveau réservoir de 200m³ et construction d'une nouvelle unité de traitement ("les Travaux").

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Coordinateur national du PROGEAU, Email : 2018.progeau@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'UGP/Direction Générale de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, Coulée de lave à côté de la Sonelec, Moroni – Comores, Tél. +269 3204818 de 8h00 à 16h00.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 100 000 KMF.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 septembre 2024 à 12h00

(heure locale). Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de 5 000 000 KMF.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le

03 octobre 2024 à 10h00 à l'adresse suivante : Direction Générale de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, Coulée de lave à côté de la Sonelec, Moroni – Comores.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :
- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années.
- Ne pas avoir de litiges en instance.
- Disposer d'une capacité financière permettant de subvenir à un besoin de trésorerie à hauteur de :
200 000 euros
- Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 1 million d'euros (1 000 000 €) au cours des trois dernières années
- Expérience de marchés de construction à titre d'Entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des 5 dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2019 : au moins 3 marchés de plus de 500 000 €.